

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2021 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle VAUDRAY → Christian CONAND
Céline THEVENOUX → Julien DOMBES
Marie-Claire CARTONNET → Marie-Jo TRAINA
Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Jean-Michel LAURENT

I - VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 28 05 2021

Le compte rendu du 28 05 2021 est validé à l'unanimité

II - FINANCES COMMUNALES

Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

- pour le budget principal, la décision modificative de transfert de crédit de compte excédentaire à compte déficitaire d'un montant de 300 €.
- pour le budget eau la décision modificative de transfert de crédit de compte excédentaire à compte déficitaire d'un montant de 462.45 €.
- pour le budget eau, la décision modificative n° 2 de transfert de crédit de compte excédentaire à compte déficitaire d'un montant de 2 000 €, suite à des travaux validés en 2019 mais non réalisés à cause de la crise sanitaire.

III - AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Tarif cantine

M. le Maire informe le conseil municipal que le prestataire SAS Repas à Domicile augmente de 0.05 euros ses tarifs pour la rentrée 2021-2022. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée. Le prix des repas reste inchangé :

- 5.70 € le prix du repas par enfant (repas et garderie cantine)
- 4.80 € prix du repas pour le personnel enseignant

3.2 Personnels

Suite à plusieurs arrêts maladie au sein du personnel de l'école, des parents et membres du conseil sont venus en renfort ponctuel, pour aider au moment des repas et à la surveillance de la garderie de midi.

Des repas froids seront servis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour la rentrée scolaire de septembre la mairie réfléchit d'étoffer l'équipe si la situation n'a pas évolué.

Voir avec l'association Enfance et Loisirs.

3-3 Conseil d'école du 14.06.2021

L'effectif pour la rentrée scolaire 2021-2022 sera de 60 élèves réparti en 3 classes.

Deux classes élémentaires iront à la piscine de Saint-Vulbas pour un cycle de natation de 10 séances. Transport pris en charge par CCPA.

Une sortie scolaire est prévue le 25 juin 2021.

IV- RESSOURCES HUMAINES

M. le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Mme Alexandra Jarrafoux au poste de secrétaire de mairie au 31 07 2021.

Le poste est à pourvoir dès que possible.

L'annonce est consultable dans son intégralité sur le site www.emploi-territorial.fr

Les candidatures sont à adresser par courrier ou par mail à M. le Maire.

V - VOIRIE RESEAUX TRAVAUX DIVERS

5-1 Traversée du bourg

Canal sous l'écluse : reprise d'une dalle et mur en pierre par l'entreprise Nombret de Saint-Benoît. Montant 3347.94 euros. Travaux à réaliser dans l'été.

Eaux pluviales :

Suite au passage de caméras lors d'une d'inspection, il apparaît que certaines buses ont des microfissures. Après plusieurs échanges avec les experts des entreprises concernées et la commune, il est demandé à l'entreprise de s'engager sur les points suivants :

- procéder à deux inspections télévisées à un 1 an, 5 ans et 9 ans après la fin des travaux.
- en cas de constatation de désordres liés aux défauts observés actuellement, l'entreprise doit s'engager à réparer ou financer les réparations nécessaires à la pérennité des ouvrages.
- s'engager à faire les travaux de réparations dans l'année qui suit l'inspection.
- l'entreprise ne demandera aucune compensation financière suite aux réparations
- remettre en état la voirie et l'embellissement.

La commune envisage de ne pas réceptionner les travaux si aucun accord n'est trouvé.

5-2 Rejet d'eau à Saint-Martin

Suite aux travaux d'une entreprise de TP chez une administrée le trop plein d'eaux pluviales s'évacue sur la route. Aucune solution n'est trouvée pour l'instant entre les parties. La mairie suit le dossier.

5-3 Infiltration d'eau route d'Innimond.

Deux administrés font part d'infiltrations d'eau dans leur habitation lors de fortes pluies. Suite à la visite d'un expert, la commune va faire réaliser un passage caméra dans le réseau d'eau pluviale de ce secteur.

5-4 Source de Rozanne

M. le Maire informe l'assemblée des résultats d'analyses de la source Rozanne. L'eau est bonne malgré un taux de nitrate élevé, mais conforme aux normes. Pour information un courrier donnant l'évolution de la situation et du résultat du contrôle sanitaire renforcé des teneurs en nitrates mis en place sur le réseau a été adressé aux habitants des hameaux de Rix - le Carre, la Plaine.

L'arrêté du 11/12/2018 n° A_2018_12_51 est toujours en vigueur.

VI - BATIMENT COMMUNAL

6-1 Auberge de Lhuis

M. le Maire informe l'assemblée d'une subvention de la région AURA de 50 % sur les travaux réalisés.

La commune autofinance la différence de l'investissement à hauteur de 11 714.71 €

6-2 Four de Saint-Martin

Les travaux de rénovation du four ont débuté. Un problème sur le pignon et les pierres du four engendre un surcout de 1 800 €. Le conseil valide à l'unanimité.

Le conseil municipal envisage de rénover d'autres fours de la commune dans les années à venir, notamment celui du Conand.

6-3 Sirène d'alarme

L'abonnement EDF concernant la sirène d'alarme sur le bâtiment de la mairie a été résilié, après consultation du SDIS et des services de la préfecture.

VII - CCPA

M. le Maire explique que, par délibération du 6 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette modification vise à régulariser plusieurs points, sans entraîner de nouveau transfert de compétence.

M. le Maire donne lecture des modifications.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

VIII - GESTIONS DES AFFAIRES COURANTES

8-1 Terrasse d'un administré

M. le Maire rappelle que la terrasse d'un administré se trouve sur le domaine public.

Le conseil municipal décide de céder pour 12.50 € le m² la terrasse. Les frais de géomètre seront à la charge de l'administré.

8-2 Aide financière

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a été contactée par le Caisse d'allocation familiale de l'Ain pour apporter une aide financière à un administré, rencontrant des difficultés à payer une facture d'énergie. . En complément de différentes aides des organisme sociaux, M. le Maire propose une aide de 300 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par :

2 voix contre, 3 abstentions, 4 voix pour

d'accorder une aide financière exceptionnelle de 300 €.

Séance levée à 22h45

Compte-rendu co-rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.

Prochain conseil municipal le 29 juillet 2021 à 20h00.

Informations générales

**En raison des congés annuels
le secrétariat de Mairie sera fermé
les samedis 24 et 31 juillet
et du 2 au 7 août 2021**